



Rapport municipal

sur la gestion et les comptes communaux 2020

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En 2020, les charges de notre commune se sont élevées à frs. 2'373'321.40, supérieures de frs. 144'436.40 aux montants portés au budget. Cette augmentation de charges s'explique par les écritures de bouclage concernant l'attribution de l'excédent de recettes. Les recettes, budgétées à frs 2'181'010.-, se sont élevées à frs. 2'459'772.19. La différence de frs. 278'762.19 s'explique en partie par des rentrées fiscales supérieures aux prévisions, mais surtout par le décompte des péréquations, facture sociale et réforme policière.

Alors que le budget 2020 présentait un excédent de charges de frs. 47'875.-, les comptes 2020 laissent apparaître un excédent de revenus de frs. 85'225'39, avant amortissements et attributions supplémentaires. Cette situation s'explique, comme évoqué plus haut, par des rentrées fiscales solides concernant les personnes physiques, les gains immobiliers et les droits de mutations. Une fois de plus, les personnes morales nous réservent une mauvaise surprise avec l'acceptation par l'ACI de recours à des taxations déjà enregistrées.

Compte de fonctionnement :

Finances – Hormis les commentaires concernant les rentrées fiscales apportés en introduction, nous relevons le point 220.380.00, attribution à fonds de réserve, la somme de frs. 49'587.55. Il s'agit là de l'encaissement des taxes liées à l'électricité et versées au fonds pour le développement durable (15'587.55) et d'une partie de l'excédent de revenu (34'000.-) versé au fonds pour investissements divers. De plus, l'adaptation de notre participation 2020 au fonds cantonal de péréquation se monte à frs. 111'602.- en revenu. Enfin, sur recommandation de l'ACI, nous diminuons le fonds pour débiteurs douteux de frs. 35'406.30 (point 220.480.00).

Domaines et bâtiments – En règle générale, les sommes portées au budget ont été respectées. Nous relevons que les locations du refuge présentent une baisse de 50% par rapport à l'année précédente. Ceci s'explique par les restrictions de rassemblements liées au COVID, qui ont provoqués l'annulation d'une grande partie des réservations. Les coûts supplémentaires pour le nettoyage et la désinfection du collège nous sont remboursés par l'ASIGE au point 352.436.03. Dans cette rubrique apparaît le compte 356-Ecopoint. Il s'agit là du bâtiment de la route du Cheminet.

Travaux – L'augmentation des charges liées aux routes s'explique par l'amortissement supplémentaire de frs 50'000.- proposé dans le cadre de l'utilisation de l'excédent de recettes. Cet amortissement concerne l'investissement lié aux infrastructures de 2014-15 (partie est du village). La place de jeu est intégrée à la rubrique « parcs, promenades et cimetière ». L'augmentation des charges liées à la collecte et à l'incinération des déchets (par ex. location des containers, désapprovisionnement) nous oblige à un prélèvement au fonds de réserve lié (frs. 1'818.05). L'augmentation des charges liées au réseau d'égouts et d'épuration s'explique par l'amortissement complet de l'étude des travaux d'infrastructures du quartier « En Pierre ». Le budget anticipait l'encaissement de taxes de raccordement pour frs. 15'000.-. Ces taxes n'ont pas été facturées en 2020, nous contraignant à prélever frs. 9'888.70 au fonds de réserve lié. Nous relevons que ces taxes ont été facturées au printemps 2021.

Sécurité sociale – Concernant l'accueil de jour des enfants, les chiffres du budget ne tenaient pas compte de subventions extraordinaires (COVID + OFAS), d'où un remboursement de frs. 22'487.40 (710.452.00). Le décompte 2020 des péréquations fait apparaître un remboursement de frs. 121'372.- (720.451.04) sur notre participation à la cohésion sociale (ex facture sociale), la ramenant à frs. 299'507.-.

Service des eaux – La somme de frs. 15'580.38, 810.381.00, est une attribution au fonds lié, rendue possible par la location du réservoir à l'ACRG. Comme pour l'épuration, les taxes budgétées sur 2020 sont aujourd'hui facturées.

Bilan :

Les principales modifications apportées au bilan au 31.12.2020 se situent, au niveau des actifs, dans les investissements. À savoir :

- Parcelle 54 – écopoint : 75'068.09
- Parcelle 54 – place de jeux : 37'891.61
- Travaux secteur « En Pierre » : 842'579.50

Les actifs transitoires augmentent également de frs. 178'652.16.

Concernant les passifs, la dette de la commune augmente de frs. 1'300'000.-, liée d'une part par l'engagement des travaux d'infrastructures du quartier « En Pierre » pour 1 mio et, d'autre part par un emprunt de frs. 300'000.- pour honorer les échéances des charges péréquatives. Cette situation s'explique par le financement de l'aménagement de la parcelle 54, en 2019, par les liquidités de la bourse. Le décompte des péréquations 2020 nous permettra de rembourser cet emprunt à son échéance, soit en septembre de cette année. Les amortissements financiers se montent à frs. 104'133.40 et la dette se fixe à frs. 4'902'732.70, respectant le plafond d'emprunt.

Conclusion :

Le résultat des comptes 2020 de la bourse communale présente un excédent de revenu de frs. 85'225.39 avant amortissements et attributions supplémentaires. La Municipalité a décidé de vous proposer d'attribuer la somme de frs. 50'000.- à un amortissement supplémentaire sur les travaux d'infrastructures routières de 2014-15, les portant à frs. 198'230.47 au bilan. Une attribution supplémentaire au « fonds de réserve pour investissements divers », à frs. 34'000.- vous est également proposée. Le solde de l'excédent de revenus, pour frs. 1'225.39, est versé à Capital.

Comme vous pouvez le constater, la pandémie de Covid 19 n'affecte pas les comptes de la commune comme nous aurions pu le redouter. Cependant, les effets économiques liés à cette pandémie auront tôt ou tard une répercussion sur les finances publiques et une gestion prudente devra être observée par la Municipalité.

Nous terminons ce rapport en remerciant toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de notre commune, tout particulièrement en cette année de Coronavirus. Nous vous proposons d'accepter les comptes 2020 tel que présentés et d'en donner décharge à la commission de gestion. Les comptes de la bourse communale ont été révisés par la fiduciaire BFF & Associés SA à Lausanne, le rapport de révision étant joint à ce rapport.

Le Conseil Général de Giez dans sa séance du 21 juin 2021, après avoir :

- vu le rapport de la Municipalité n° 2021/36
- ouï le rapport de la Commission de Gestion
- considéré que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) D'accepter les comptes 2020 de la bourse communale tels que présentés.**

Rapport adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 mai 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



J.-D. Cruchet



La Secrétaire :



C. Pavid